

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 25 novembre 2020 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 novembre 2020, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT  
TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – DEFORCEVILLE – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE  
– RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – DUCHEMIN –  
MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART –  
DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – DUPONT-  
BOSIO – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-  
SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Pierre LEMARCHAND

Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ

Mme Patricia CHAGNON donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI (pour le point 1 – Adoption du règlement intérieur uniquement)

M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Frédéric GARET

M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT

M. Bertrand MARTEL

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

Démission de Mme Amandine FONTAINE, du conseil municipal d'Abbeville

Démission de M. Francis EYNARD, du conseil communautaire, par courrier du 30 septembre 2020.

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Monsieur Patrick DAIRAINÉ conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Monsieur DELOHEN, Maire d'Hallencourt ne souhaite pas participer aux votes du conseil, il n'a pas pris son boitier.

### **2020.118 Adoption du dispositif de vote par boitier électronique**

Monsieur DEMARTHE invite l'Assemblée à procéder aux votes qui suivent, par boitier électronique.

En effet, bien que cette procédure n'apparaisse pas dans le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 6 septembre 2017, le dispositif de vote par boitier électronique permet de raccourcir considérablement la durée des opérations de vote et de dépouillement des résultats et ainsi de respecter plus facilement les règles sanitaires préconisées par le conseil scientifique dans son avis du 8 mai dernier.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- d'adopter le dispositif de vote par boitier électronique pour les votes devant intervenir à l'occasion de ce conseil

Une motion a été déposée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout » de Monsieur TONOLLI et sera présentée au point 11 de l'ordre du jour.

### **1) Adoption du Règlement intérieur**

Le Président retire cette question de l'ordre du jour afin d'étudier les 9 amendements proposés par Mme Chagnon et l'inscrira pour le prochain Conseil Communautaire du 16 décembre prochain

### **2) 2020.119 Création de la Conférence des maires**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Considérant que la conférence des maires est présidée par le président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, elle comprend les maires des communes membres.

**Après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 0 contre, 1 abstention)**

- De créer la conférence des Maires qui sera constituée des 43 Maires de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme

### **3) 2020.120 Délégation à accorder au Président pour signer les conventions de voirie avec le Département**

- Vu l'article 5211.10 du CGCT qui prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation au Président
- Considérant que pour mener avec efficacité les opérations de voirie inscrites au budget il est pertinent d'étendre la délégation accordée au Président

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- d'accorder une délégation au Président pour signer les conventions techniques et financières relatives à l'aménagement de voirie, avec le Conseil départemental de la Somme

#### **4) 2020.121 Convention avec l'Etat pour l'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2020**

*Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation politique de la ville bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains.*

*Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) par un soutien renforcé aux actions des communes.*

*La ville d'Abbeville, signataire d'une convention avec l'ANRU est éligible à cette dotation, versée à la CABS ou à la commune d'Abbeville en fonction des compétences exercées.*

*- Les objectifs et le public cible*

*Les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville.*

*Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV.*

*- Modalités de mise en œuvre*

*La DPV peut être utilisée pour mener des travaux immédiatement réalisables. Les projets en investissement peuvent être financés à hauteur de 80%.*

*Une liste de 15 projets a été présentée aux services de l'Etat pour instruction. Les projets retenus répondent aux objectifs aux axes stratégiques et au programme d'actions inscrits au contrat de ville d'Abbeville et au protocole d'engagements réciproques et renforcés pour l'utilisation des crédits de la dotation politique de la ville en 2020.*

*La subvention attendue est fixée à 395 244 € pour un coût prévisionnel total de 618 452 €.*

*La convention avec la Préfecture établie à partir du plan de financement par opération joint en annexe, doit être validée par le conseil communautaire.*

*La convention d'attribution de subvention Dotation Politique de la Ville et le tableau récapitulatif des financements ont été transmises avec la convocation au conseil communautaire.*

*Monsieur TONOLLI pense que les travaux prévus devant l'école maternelle du Soleil Levant ne semblent pas suffisants au regard de la dangerosité de la voie de circulation à cet endroit.*

- Vu la prise en compte de la convention passée avec l'ANRU qui permet à la ville d'Abbeville d'être éligible à la DPV pour 2020.
- Vu les articles L. 2334-40 et L. 2334-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Vu les articles R. 2334-36 à R. 2334-38 du CGCT
- Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le Contrat de Ville et du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour l'utilisation des crédits de la dotation politique de la ville pour l'année 2020,
- Vu la note d'information publiée le 14 février 2020 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation politique de la ville pour 2020 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes du département de la Somme en 2020,
- Vu la décision du Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme en date du 3 juin 2020 validant les actions proposées au titre de la Dotation Politique de la Ville pour 2020
- Vu l'enveloppe allouée pour 2020 d'un montant de 395 244 € mobilisable par la CABS ou par la Ville d'Abbeville dès lors que les projets s'adressent aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- de valider la convention de partenariat avec l'Etat et la répartition des crédits de la dotation politique de la ville par opération, selon le tableau en annexe.

#### **5) Demandes de subventions au titre du fonds de relance de l'Etat**

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme présente sept opérations au titre du fonds de relance de l'Etat.

*Monsieur TONOLLI confirme que c'est une bonne nouvelle que ces demandes puissent être déposées auprès de l'Etat et espère qu'il sera possible en 2021 de déposer de nouveaux dossiers pour la rénovation thermique des établissements scolaires de la CABS.*

*Monsieur DELOHEN demande si d'autres projets peuvent être déposés au titre du plan de relance, et en particulier pour les écoles d'Hallencourt (problèmes de sécurité et de toiture).*

*Monsieur le Président précise que des demandes complémentaires peuvent être validées par le conseil communautaire prévu le 16 décembre prochain.*

*Monsieur WALRAVE sollicite des précisions sur le financement des projets présentés au regard de l'enveloppe prévisionnelle réservée aux bâtiments scolaires de 200 000 €.*

*Monsieur le Président confirme que les projets présentés sont pour certains budgétés sur 2020 et les autres le seront sur 2021.*

*Monsieur HAUSSOULIER souligne que l'effort de l'Etat pour subventionner des projets à 80% est exceptionnel et il serait dommage de ne pas en profiter. Toutes les collectivités doivent se mobiliser pour favoriser la reprise économique.*

*Monsieur le Président confirme que les remarques de Monsieur DELOHEN sur la sécurité des écoles d'Hallencourt vont être examinées puisque connues ce jour.*

#### **a) 2020.122 Réfection de la couverture de la cantine St Gilles**

- Considérant le projet d'entreprendre des travaux neufs de réfection de la toiture de la cantine St Gilles à Abbeville, pour un montant de travaux de 138 000€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80 % : 110 400 €

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propres (dont TVA) : 55 200 €

#### **b) 2020.123 Réfection de la couverture de l'école Jean Moulin**

- Considérant le projet d'entreprendre des travaux neufs de réfection de la toiture de l'école Jean Moulin à Abbeville, pour un montant de travaux de 216 000€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 30% : 65 867 €

Subventions DPV 2019 et 2020 : 106 933 €

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 86 400 €

#### **c) 2020.124 Remplacement des menuiseries extérieures des écoles de Saint-Blimont**

- Considérant le projet de remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures des écoles de Saint-Blimont, pour un montant de travaux de 58 334€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80% : 46 667,20 €.

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 23 333,60 €.

**d) 2020.125 Remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Mons-Boubert**

- Considérant le projet de remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école de Mons-Boubert, pour un montant de travaux de 21 500€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80% : 17 200 €.

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 8 600 €.

**e) 2020.126 Remplacement des menuiseries de l'école maternelle de Saint-Valery-sur-Somme**

- Considérant le projet de remplacer l'ensemble des châssis de l'école maternelle de Saint-Valery-sur-Somme, pour un montant de travaux de 81 000€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80% : 64 800 €

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 32 400 €

**f) 2020.127 Remplacement des chaudières des écoles de Saint-Blimont**

- Considérant le projet de changer les chaudières et le raccordement au gaz des écoles de Saint-Blimont, pour un montant de travaux de 25 000€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80% : 20 000 €

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 10 000 €.

**g) 2020.128 Réfection de la Maison des Marais**

- Considérant le projet de rénover l'assainissement autonome de la Maison des marais, le changement de la chaudière et l'installation d'éclairage extérieur, pour un montant de travaux de 18 000€HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

Subvention Etat – 80% : 14 400 €

Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propre dont TVA : 7 200 €.

#### **6) 2020.129 Demande de subvention liée à des événements climatiques : réfection des rues de la Garenne et de la Grande Cavée à Bettencourt-Rivière**

- Vu la reconnaissance en catastrophes naturelles des événements survenus les 12 et 13 août 2020
- Vu les dégradations importantes, subies par la commune de Bettencourt-Rivière sur les rues de la Garenne, rue de la Grande Cavée et place du Jeu de Paume.
- Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement, des collectivités et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, de subventions de la Région Hauts de France et du Département de la Somme dans le cadre de la reconnaissance en catastrophes naturelles de l'événement des 12 et 13 août derniers.
- Considérant l'estimation des travaux fixée à 219 997,09 €HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité (70 votants : 70 pour, 0 contre, 0 abstention) le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat, et arrête le plan de financement suivant :**

- ETAT – dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques : 30% soit un montant attendu de 65 999,13 €
- Région Hauts-de-France : 22,73 % soit un montant attendu de 50 000 €
- Département de la Somme : 25% soit un montant attendu de 54 999,27 €

#### **7) 2020.130 Adoption des attributions de compensations pour l'année 2020**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HAUSSOULIER, 1<sup>er</sup> vice-président.*

*La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées a été réunie le 19 novembre dernier et a validé les montants de compensation proposés.*

*Monsieur DELOHEN souhaite que les versements de compensation soient effectués plus tôt dans l'année budgétaire. Monsieur HAUSSOULIER rappelle le contexte difficile de cette année 2020 et promet que ce sera plus efficace l'an prochain.*

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 portant statuts de la CABS
- Considérant les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 19 novembre,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (70 votants : 69 pour, 0 contre, 1 abstention)**

- D'approuver les montants des attributions de compensation 2020 versées par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme aux Communes ou inversement, de la manière suivante :

	<b>2020</b>
Abbeville	4 350 907
Arrest	71 946
Bellancourt	54 271
Bettencourt-Rivière	85 146
Boismont	99 515
Bray-les-Mareuil	11 047
Brutelles	32 904
Cambron	130 029
Caours	80 428
Cayeux-sur-Mer	740 304
Doudelainville	78 916
Drucat	127 633
Estréboeuf	67 262
Franleu	89 565
Lanchères	145 651
Mareuil-Caubert	63 774
Mons-Boubert	140 156
Neufmoulin	25 721
Pendé	132 489
Saigneville	112 342
Saint Valery sur Somme	491 353
Sorel-en-Vimeu	2 207
Vaudricourt	3 072
Yonval	1 715
<b>Compensations à recevoir :</b>	<b>7 139 851</b>

	<b>2020</b>
Bailleul	-3 943
Citerne	-5 860
Condé-Folie	-21 494
Eaucourt	-28 950
Epagne-Epagnette	-26 564
Eronnelle	-10 187
Fontaine	-18 727
Frucourt	-9 624
Grand-Laviers	-7 552
Hallencourt	-223 964
Huppy	-30 756
Liercourt	- 11 973
Limeux	-165 882
Longpré-les-corps-saints	-8 821
Merelessart	-4 067
Saint-Blimont	0
Vauchelles	-33 967
Vaux-Marquenville	-3 874
Wiry-au-Mont	-3 703
<b>Compensations à verser :</b>	<b>-619 908</b>

## 8) 2020.131 Attribution de subventions

- Vu la situation sanitaire exceptionnelle, les subventions inscrites au chapitre 65 n'ont pas été reconduites dans le budget primitif 2020 validé le 30 juillet dernier.
- Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations dans ce contexte,

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (70 votants : 69 pour, 1 contre, 0 abstention)**

- de valider la subvention de 10 000 € à l'association le Chemin de Fer de la Baie de Somme, dans le cadre de son projet d'investissement 2020 portant sur la somme de 264 082 €HT,
- de valider la subvention de 10 000 € à l'association le Festival de l'Oiseau et de la Nature pour l'édition 2020, qui a engagé 58% de son budget prévisionnel total soit 270 000 €.
- de valider la subvention 2020 à la troupe SOLILES qui pourrait être reconduite à l'identique de celle de 2019 soit 20 000 €.
- de valider la subvention 2020 à la Maison pour Tous d'un montant de 15 000 €.

## 9) 2020.132 Projet de reconversion du golf d'Abbeville : lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique

*Depuis fin 2018, la famille PODVIN BECU, à travers la SAS DOMAINE DU VAL, a décidé avec ses associés la dissolution anticipée de la SAS DOMAINE DU VAL, et par voie de conséquence l'arrêt de l'activité du golf d'Abbeville. Les élus locaux ont présenté au représentant de la famille BECU, un projet de reprise porté par l'association CAP ENERGIE,*

*qui bénéficierait d'une aide à l'investissement et de garanties financières des collectivités territoriales. Malgré les nombreux échanges et rencontres, la famille PODVIN BECU maintient sa décision de fermer le golf d'Abbeville. Les terrains du golf représentent une superficie de 676 827 m<sup>2</sup>, au total appartenant à une multitude de propriétaires représentés par : la SCI SANNIER, la SCI DU VAL AUX LEPREUX, et Mr MENNESSON Xavier.*

*Compte tenu de la décision de fermeture définitive du golf et du risque majeur de remise en culture de certaines terres, servant de zones tampon en cas de fortes pluies, la CABS souhaite procéder au lancement de la procédure visant à la déclaration d'utilité publique du projet de reconversion du golf d'Abbeville sur la base d'un projet Eco touristique et structurant dans le cadre du PNR, soutenu par l'ensemble des collectivités locales, départementale et régionale, et à la constitution du dossier enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. A l'issue de l'enquête publique préalable à la DUP, Madame la Préfète appréciera sa légalité et l'opportunité de l'expropriation. Le projet de reconversion du golf d'Abbeville portera sur une surface totale de 676 827 m<sup>2</sup> maximale, représentant une valeur vénale selon avis des Domaines de 832 485,30 €. Cette superficie est susceptible d'être revue à la baisse dans le cadre de la DUP.*

*La procédure d'expropriation permet à une collectivité territoriale de s'approprier des biens immobiliers privés, afin de réaliser un projet d'aménagement dans un but d'utilité publique.*

*Dans le cadre de ce projet, la CABS sera accompagnée par le cabinet DROUOT AVOCATS pour la constitution du dossier de DUP.*

*Il faut donc m'autoriser à lancer la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de reconversion du Golf d'Abbeville, de constituer un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.*

*Monsieur MENESSON signale qu'il ne prendra pas part au vote. Il rappelle l'enjeu environnemental pour la CABS, et l'enjeu du territoire pour monter des projets structurants comme le golf. Ce projet est aussi exemplaire car il serait porté par une structure sociale liée à l'handicap.*

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1,
- Vu l'ordonnance n°2014-1345 du 6 novembre 2014 relative à la partie législative du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Vu le décret n°2014-1635 du 24 décembre 2014 relatif à la partie réglementaire du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 23 juin 2017 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, compétente en matière de développement économique, de promotion du tourisme,
- Vu la délibération N°2017.013 en date 2 janvier 2017 du conseil communautaire définissant l'intérêt communautaire en matière des services relevant de la compétence optionnelle « action sociale », de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances publiques en date du 18 juin 2020,
- Considérant que la SAS DOMAINE DU VAL a décidé, dans le courant de l'année de 2018, de cesser l'exploitation du golf d'Abbeville qui est depuis fermé,
- Considérant que les terrains de l'ancien golf sont situés à l'exutoire du bassin versant de Grand-Laviers et de Buigny-Saint-Maclou et que les parcelles enherbées du golf permettaient d'absorber très efficacement les eaux de ruissellement,
- Considérant que depuis la fermeture du site, des défrichements ont eu lieu afin de remettre les terres en culture et que la remise en culture entraînerait : - une accélération des ruissellements avec un effet érosif, - la suppression de la zone tampon existante, et - la mise en danger des maisons d'habitation avoisinantes qui ne se trouveraient plus protégées contre le risque d'inondation,
- Considérant que le projet s'organisera sur la base d'un projet écotouristique structuré autour de trois dimensions de la Responsabilité Sociétale Entreprises : une dimension sociale, une dimension environnementale et une dimension économique, telles que développées dans la note de présentation.

Monsieur MENESSON, maire de Grand-Laviers, ne prend pas part au vote.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour, 0 contre, 1 abstention)**

- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme à lancer la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de reconversion du Golf d'Abbeville,
- de constituer un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou toute personne ayant reçu délégation pour ce faire, à signer tous les documents afférents au lancement de la procédure et à la constitution du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,

#### **10) 2020.133 Observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Mission locale pour l'insertion, la formation et l'emploi en Picardie Maritime »**

En application des dispositions de l'article R.243-14 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Mission locale Picardie Maritime notifié le 2 septembre 2020 est présenté au conseil communautaire et donne lieu à débat.

#### **11) Motion présentée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! »**

##### **2020.134 Motion « Pour la gratuité des masques pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la CABS »**

*Suite aux annonces du Président de la République le 28 octobre dernier, un nouveau protocole sanitaire est appliqué dans les écoles depuis le 2 novembre dernier. Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire dans les écoles élémentaires, comme il l'était déjà au collège et au lycée.*

*Alors que les entreprises ont l'obligation de fournir des masques à leurs salariés, l'Education Nationale n'en fournit pas aux élèves. Pourtant, cela représente un surcoût important pour les familles, en particulier les familles nombreuses et les familles précaires.*

*Par ailleurs, la généralisation du port du masque se concrétise bien souvent par l'achat de masques en plastique à usage unique. Cela entraîne une augmentation de la quantité de déchets non recyclables et de la pollution des villes et des campagnes. De plus, ces masques à usage unique sont pour la plupart importés, notamment depuis la Chine.*

*L'État ayant refusé de prendre en charge le financement de masques pour les élèves, ce sont aux collectivités territoriales de prendre le relai. Ainsi, la région Hauts-de-France a fourni un masque en tissu réutilisable à tous les lycéens. Le département de la Somme a fourni un masque en tissu réutilisable à tous les collégiens. La logique voudrait donc que la CABS fournisse un masque en tissu réutilisable à tous les écoliers.*

*Cette décision, à la fois sanitaire, sociale et écologique, s'impose comme une décision nécessaire à prendre de toute urgence.*

*Texte de la motion défendue par Monsieur TONOLLI.*

*Monsieur le Président précise toutefois que les enfants de l'école élémentaire doivent porter un masque fourni par les parents, et l'Education Nationale dispose d'un stock dans chaque école pour les enfants qui auraient oublié le leur ou qui en seraient dépourvus. La CABS a également acheté 5000 masques pédiatriques pour faire face à cet aléa et garantir que chaque enfant soit en sécurité, notamment sur les temps périscolaires et la cantine. Certaines communes ont également souhaité fournir des masques lavables à leurs jeunes administrés. C'est par exemple le cas de Saint Blimont.*

*A l'heure actuelle, le port du masque dans les écoles élémentaires ne semble pas poser de problème. Nous espérons tous que cette pratique aujourd'hui nécessaire soit désuète dans les prochaines semaines.*

*Monsieur DEMARTHE ajoute, qu'en qualité de maire d'Abbeville, que les couturières bénévoles de la ville s'activent, depuis plusieurs semaines maintenant, à la réalisation de masques en tissu pour enfant et que la ville d'Abbeville*

sera en mesure, d'ici la fin de la semaine prochaine, de disposer un masque en tissu dans le cartable des 1200 écoliers de la ville.

Monsieur TONOLLI maintient cette motion pour une notion d'égalité.

Monsieur DUCROCQ signale que la commune de Pendé a également donné des masques à ses enfants, Vaudricourt a fait de même.

**Le conseil communautaire de la CABS réuni le mercredi 25 novembre décide à la majorité (70 votants : 32 pour, 21 contre, 17 abstentions) de fournir deux masques en tissu réutilisables, dans les plus brefs délais, à tous les écoliers scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire.**

## 12) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil

9/09/2020	<b>2020.111</b>	Contrat de prestation de service, en vue d'effectuer la « collecte du verre sur le secteur d'Hallencourt et de l'abbevillois du 9/09/2020 au 30/09/2020 avec la Sté MINERIS
17/09/2020	<b>2020.112</b>	Fermeture au public du sentier de randonnée « LA TRAVERSE DU PONTHEU » sur l'étendue de la voie, de Caours à Drugy, pour cause de furetage et battue avec chiens et fusils, les dimanches 13 décembre 2020 et 17 janvier 2021.
21/09/2020	<b>2020.113</b>	Avenant à la convention n° 80 – 1886 ESR pour la reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques et la convention n° 80 – 1886 – 1513 ESR pour la reprise des lampes usagées pour modification des caractéristiques du signataire de la CABS
25/09/2020	<b>2020.114</b>	Marché à procédure adaptée pour « l'inspection détaillée d'ouvrages d'art » avec le Bureau VERITAS SOLUTIONS à Villeneuve d'Ascq
21/09/2020	<b>2020.115</b>	Non attribué
21/09/2020	<b>2020.116</b>	Non attribué
25/09/2020	<b>2020.117</b>	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme
5/10/2020	<b>2020.118</b>	Subvention de 1 500 € attribuée à M. et Mme QUENEHEN sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur PAGE 9.
6/10/2020	<b>2020.119</b>	Avenant n° 1 au « marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle collaboratif dans le quartier du Soleil Levant Bouleaux Platanes – PRU d'Abbeville avec le groupement Lenaïg GUENOLE, SIRETEC Ingénierie et BATYLECO
6/10/2020	<b>2020.120</b>	Contrat de prestation de service, en vue d'effectuer la « collecte du verre sur le secteur d'Hallencourt et de l'abbevillois du 01/10 au 16/10/2020 » avec la société MENERIS
8/10/2020	<b>2020.121</b>	Avenant n° 1 à la convention de gestion, de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnée modifiant l'aide financière revalorisée et qui s'élève à 8 593 €/an
9/10/2020	<b>2020.122</b>	Décision 2020.58 modifiée suite à une erreur d'imputation budgétaire sur le « Marché pour les travaux d'amélioration d'une évacuation d'eaux pluviales sur le quai Lejoille à Saint Valery sur Somme avec l'entreprise STPA
9/10/2020	<b>2020.123</b>	Attribution d'une subvention d'équipement à la commune d'Eaucourt correspondant à 50% du montant des travaux et plafonné au plus à 23 582 € pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour le stationnement des camping-cars
9/10/2020	<b>2020.124</b>	Plan de financement au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement, suite aux événements climatiques des 12 et 13 août 2020 sur la commune de Bettencourt-Rivière

14/10/2020	<b>2020.125</b>	Bail dérogatoire avec la SAS REGIE NETWORKS pour la location du bureau n° 3 au sein du centre d'affaires Garopôle à Abbeville
15/10/2020	<b>2020.126</b>	Gratuité des transports scolaires et pour tous publics à compter du 17 mars 2020 et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire
15/10/2020	<b>2020.127</b>	Instauration du tarif pour le transport à la demande (TAD)
15/10/2020	<b>2020.128</b>	Marché à procédure adaptée pour les «travaux d'aménagement des abords du conservatoire » avec l'entreprise EUROVIA et TRANCART
15/10/2020	<b>2020.129</b>	Marché à procédure adapté pour les « travaux de requalification de la rue de la Croix l'Abbé à Saint Valery » avec l'entreprise STPA
20/10/2020	<b>2020.130</b>	Emprunt d'un montant de 2 368 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements 2020 de la CABS, notamment les travaux de construction du Conservatoire Intercommunal
21/10/2020	<b>2020.131</b>	Convention avec le Conseil Départemental de la Somme relative au déneigement des routes départementales qui prévoit l'intervention de la CABS en situation courante et exceptionnelle., pour trois saisons hivernales
3/11/2020	<b>2020.132</b>	Marché de fournitures courantes et de services sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour « l'entretien, la maintenance et la réhabilitation des installations électriques dans les bâtiments de la CABS » avec l'entreprise EEP
3/11/2020	<b>2020.133</b>	Avenant n° 1 au marché de « travaux d'entretien et d'aménagements sur le réseau hydrographique abbevillois » lot n° 2 modifiant le co traitant désormais représenté par les Ets VANDAELE MARCEL ET FILS
4/11/2020	<b>2020.134</b>	Avenant n°1 à la décision 2019.19 suite à une erreur d'imputation budgétaire sur l'accord cadre, mono attributaire, pour les travaux de VRD sur le territoire de la CABS avec les entreprises COLAS, EIFFAGE et STPA»
5/11/2020	<b>2020.135</b>	Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2018/27-02 « pour la construction d'un conservatoire à rayon intercommunal de musique et de danse » lot 7 avec la SAS CIP
10/11/2020	<b>2020.136</b>	Avenant n° 1 au marché « Transport en véhicules légers pendant le temps scolaires des enfants de la CABS » lot n° 1 « Transport d'enfants en véhicules légers pendant les temps scolaire sur le territoire de l'ex CCBSS » avec l'entreprise Ambulances DELAHAYE
12/11/2020	<b>2020.137</b>	Préemption du bien sis 2,4,14 boulevard des prés à Abbeville d'une superficie totale de 4 752m2 appartenant aux consorts Josse
13/11/2020	<b>2020.138</b>	Marché à procédure adaptée en vue de la réalisation d'une « étude préalable à l'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales » avec SEPIA CONSEILS
16/11/2020	<b>2020.139</b>	Marché 2020/09 « Prestation de services en assurance : véhicules à moteur et risques annexes - Missions » pour une durée de 3 ans avec l'entreprise ASTER

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.

**Le Président**

**Le Secrétaire de séance**

### Les délégués

<i>ARCIVAL Isabelle</i>	<i>BALEDENT Eric</i>	<i>BIHET Arnaud</i>	<i>BLONDIN Jean-Yves (Lanchères)</i>
<i>BLONDIN Michel (Abbeville)</i>	<i>BOUCHARD Armel</i>	<i>BOULART Monique</i>	<i>BOURCERONDE Françoise</i>
<i>BOURET Claude</i>	<i>BOUTROY Rémy</i>	<i>CHAGNON Patricia</i>	<i>CHATENAY Luc</i>
<i>COEUILTE Aymerick</i>	<i>COLINET Roland</i>	<i>CREPIN Martine</i>	<i>DAIRAINÉ Patrick</i>
<i>DANTEN Didier</i>	<i>DAUSSY Maryvonne</i>	<i>DEBRAY Robert</i>	<i>DEFORCEVILLE Michel</i>
<i>DELAGE Michelle</i>	<i>DELAHAYE Emmanuel</i>	<i>DELOHEN Frédéric</i>	<i>DENIS Hervé</i>
<i>DORION Anne-Marie</i>	<i>DOVERGNE Aurélien</i>	<i>DUBOS Maryse</i>	<i>DUCHEMIN Gilbert</i>
<i>DUCROCQ Bernard</i>	<i>DUPONT-BOSIO Sarah</i>	<i>DUPUY Daniele</i>	<i>DUQUESNE Bernard</i>
<i>DUROT Justine</i>	<i>DUVAL Odile</i>	<i>EYNARD Francis</i>	<i>FONTAINE Amandine</i>
<i>FRION Fabrice</i>	<i>FROISSART-SENLIS Clémence</i>	<i>GARET Frédéric</i>	<i>GAVOIS Gilles</i>
<i>GORRIEZ Jean</i>	<i>HAUSSOULIER Stéphane</i>	<i>HENIQUE Francis</i>	<i>HENOCQUE Dominique</i>
<i>JACOB Claude</i>	<i>KOCH Brigitte</i>	<i>LANGLET Jean-François</i>	<i>LEBLOND Claude</i>
<i>LECOMTE Jean-Paul</i>	<i>LEDET Patrick</i>	<i>LEFEBVRE Pascal</i>	<i>LEMARCHAND Pierre</i>
<i>LENNE Daniel</i>	<i>LEPAGE Michel</i>	<i>LESENNE Christian</i>	<i>MACHAT Jean-Marie</i>
<i>MAISON Françoise</i>	<i>MALLET Olivier</i>	<i>MARQUE José</i>	<i>MARTEL Bertrand</i>
<i>MENNESSON Christophe</i>	<i>MENOURIE Jean-Michel</i>	<i>MONFLIER Chantal</i>	<i>NOEL Lydie</i>

<i>PARSIS Laurent</i>	<i>PATTE Régis</i>	<i>PETIT Florence</i>	<i>PRUVOT Laurent</i>
<i>RHUIN Rose-Noëlle</i>	<i>RIMBAULT Régis</i>	<i>SANNIER Henri</i>	<i>TONOLLI Angelo</i>
<i>TRENCART Michel</i>	<i>VASSEUR Danielle</i>	<i>WALRAVE Philippe</i>	

*Conseil communautaire du 25 novembre 2020*